

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL**

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

**1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Révélateur.

Restrictions d'emploi recommandées : Aucun(e) à notre connaissance.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : CHEMETALL  
Carré 92 - Immeuble G2 8 avenue des Louvresses  
92622 Gennevilliers Cedex

Organisation responsable : Traitements de Surface s.a.s.

Téléphone : +33.(0)1.47.15.38.00

Télifax : +33.(0)1.47.37.46.60

Personne à contacter concernant la sécurité produit

Téléphone : +49(0)6971652832

Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

**2. Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Aérosols inflammables, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.  
Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)**

Extrêmement inflammable R12: Extrêmement inflammable.  
Irritant R36: Irritant pour les yeux.  
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Chemetall**  
Traitement de surface

**Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL**

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

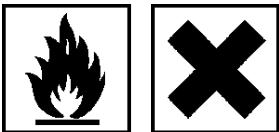
Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.  
**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
**Elimination:**  
P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
• 67-63-0 Propan-2-ol

**Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)**

Pictogrammes de danger :



Extremely flammable

Irritant

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Chemetall**  
Traitement de surface

**Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL**

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

Phrase(s) R	:	R12 R36 R67	Extrêmement inflammable. Irritant pour les yeux. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrase(s) S	:	S16  S23 S26  S33  S51	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas respirer les aérosols. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux	:		Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

### 2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

## 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.1 Substances

Identification: Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange de solvents organiques.

### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558- 25-	F; R11  Xi; R36  R67	Flam. Liq. 2; H225  Eye Irrit. 2; H319  STOT SE 3; H336	>= 25 - < 50

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Chemetall**  
Traitement de surface

**Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL**

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

Propane	74-98-6 200-827-9	F+; R12	Flam. Gas 1; H220  Press. Gas	>= 10 - < 25
<b>Substance VLEP :</b>				
Butane	106-97-8 203-448-7	F+; R12  Nota C	Flam. Gas 1; H220  Press. Gas	>= 25 - < 50

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

#### 4. Premiers secours

##### 4.1 Description des premiers secours

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux               | : Secouristes: Assurer la protection personnelle.<br>S'éloigner de la zone dangereuse.<br>Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. |
| En cas d'inhalation             | : Amener la victime à l'air libre.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.   |
| En cas de contact avec la peau  | : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.   |
| En cas de contact avec les yeux | : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.<br>Consulter un médecin.   |
| En cas d'ingestion              | : Se rincer la bouche à l'eau.<br>Ne PAS faire vomir.<br>Consulter un médecin.   |

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |           |  |
|-----------|--|
| Symptômes | : Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Risques   | : effets irritants                       |

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |             |                                   |
|-------------|-----------------------------------|
| Traitements | : Traiter de façon symptomatique. |
|-------------|-----------------------------------|

**Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL**

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre sèche  
Mousse résistant à l'alcool  
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas d'incendie.  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO2)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.  
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

**6.4 Référence à d'autres sections**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Chemetall**  
Traitement de surface

**Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL**

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

Voir chapitre 8 et 13

**7. Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ventilation au niveau du sol nécessaire.  
Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -  
Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Température de stockage : < 40 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Révélateur.

**8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Propan-2-ol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m <sup>3</sup>	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	normal: Valeurs limites indicatives			
Butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m <sup>3</sup>	2005-02-01	FR VLE

**Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL**

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

Information supplémentaire : normal: Valeurs limites indicatives

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.  
N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

**Équipement de protection individuelle**

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Protection respiratoire           | : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.<br>Type de Filtre recommandé:<br>AX-P2   |
| Protection des mains              | : Caoutchouc nitrile<br>Gants en néoprène<br>caoutchouc butyle<br>Gants de protection conformes à EN 374.<br>Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. |
| Protection des yeux               | : Protection des yeux (EN 166)<br>Lunettes de sécurité à protection intégrale   |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)   |
| Mesures d'hygiène                 | : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.<br>Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.<br>Éviter le contact avec la peau et les yeux.<br>Ne pas respirer les vapeurs.<br>Ne pas respirer les aérosols.   |

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

- |                   |   |
|-------------------|---|
| Conseils généraux | : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.<br>Éviter la pénétration dans le sous-sol. |
|-------------------|---|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Chemetall**  
Traitement de surface

**Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL**

Version: 1.2 Date de révision 26.01.2012 Date d'impression 27.01.2012

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: aérosol
Couleur	: gris clair
Point d'éclair	: actif substance 16 °C
	: actif substance -60 °C
	: Butane/Propane
Point/intervalle d'ébullition	: non applicable
Densité	: 0,787 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
	: actif substance
Hydrosolubilité	: soluble
	: actif substance
Viscosité, cinématique	: 1.905 mm <sup>2</sup> /s à 38 °C
	: actif substance

**9.2 Autres informations**

Explosibilité	: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
---------------	--

**10. Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses	: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	--

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter	: Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
---------------------	--

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter	: Oxydants forts
-------------------	------------------

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Chemetall**  
Traitement de surface

**Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL**

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Risque de décomposition. : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**11. Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale  
Propan-2-ol : DL50: 4.570 mg/kg  
Espèce: rat

Toxicité aiguë par inhalation  
Propan-2-ol : CL50: 30 mg/L  
Durée d'exposition: 4 Heure

Toxicité aiguë par voie cutanée  
Propan-2-ol : DL50: 13.400 mg/kg  
Espèce: lapin

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Irritation de la peau : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Irritation des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation : donnée non disponible

**12. Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

Toxicité pour le poisson

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Chemetall**  
Traitement de surface

**Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL**

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

Propan-2-ol : CL50: 8.970 mg/L  
Durée d'exposition: 48 Heure  
Espèce: Leuciscus idus(Ide)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques  
Propan-2-ol : CE50: > 1.000 mg/L  
Durée d'exposition: 24 Heure  
Espèce: Daphnie

Toxicité pour les algues  
Propan-2-ol : CI50: > 1.000 mg/L  
Durée d'exposition: 72 Heure  
Espèce: Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

Toxicité pour les bactéries  
Propan-2-ol : CI50: > 100 mg/L  
Espèce: Bactérie

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation : donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

donnée non disponible

**12.6 Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : pollue faiblement l'eau  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**13. Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL**

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

Produit	: Eliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	: Eliminer comme produit non utilisé.
Code des déchets	: Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

**14. Informations relatives au transport**

**ADR**

Numéro ONU	: 1950
Nom d'expédition des Nations unie	: AÉROSOLS Butane, Propane
Classe(s) de danger pour le transport	: 2
Code de classification	: 5F
Instruction d' emballage (LQ)	: LQ2
Etiquettes	: 2.1
Code de restriction en tunnels	: (D),
Dangereux pour l'environnement	: non

**IATA**

Numéro ONU	: 1950
Description des marchandises	: AEROSOLS,FLAMMABLE Butane, Propane
Classe	: 2.1
Etiquettes	: 2.1

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203

**IATA\_C**  
Dangereux pour l'environnement : non

**IATA\_P**

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

Numéro ONU	: 1950
Description des marchandises	: AEROSOLS Butane, Propane
Classe	: 2.1
Etiquettes	: 2.1
No EMS Numéro 1	: F-D
No EMS Numéro 2	: S-U

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Chemetall**  
Traitement de surface

**Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL**

Version: 1.2 Date de révision 26.01.2012 Date d'impression 27.01.2012

Polluant marin	:	non
<b>RID</b>		
Numéro ONU	:	1950
Description des marchan- dises	:	AÉROSOLS Butane , Propane
Classe(s) de danger pour le transport	:	2
Code de classification	:	5F
Numéro d'identification du danger	:	23
Etiquettes	:	2.1
Instruction d' emballage (LQ)	:	LQ2
Dangereux pour l'environne- ment	:	non

**15. Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	:	WGK 1 pollue faiblement l'eau VWVWS A4
Maladies Professionnelles (R-463-3, France)	:	Tableaux 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).
	:	Tableaux 25: Effets sur la santé dans l'activité professionnelle, dus à l'inhalation de poussières minérales comprenant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc) du graphite ou du charbon.
	:	Tableaux 44: Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales ou de fumées, contenant des particules de fer ou d'oxyde de fer.
Autres réglementations	:	Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Les mises-en-œuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.
	:	Classification / Etiquetage selon la Directive 2008/47/CE.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

**Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL**

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

**16. Autres informations**

**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Texte complet des Notes citées au chapitre 3**

Nota C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans l'annexe I, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type: "xylénol". Dans ce cas, le fabricant ou toute autre personne qui met une telle substance sur le marché doit spécifier sur l'étiquette s'il s'agit: a) d'un isomère bien défini ou b) d'un mélange d'isomères. Exemple: a) 2,4-diméthylphénol b) xylénol (mélange d'isomères).
--------	---

**Information supplémentaire**

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.